

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2023

<p>DATE DE CONVOCATION :</p> <p>24/05/2023</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE :</p> <p>02/06/2023</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <p>- Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</p>
<p><u>OBJET :</u></p> <p>Schéma directeur des énergies renouvelables sur le territoire des EPCI adhérents de la Somme</p>

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin à 9 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président

ETAIENT PRESENTS : 14 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président indique à l'assemblée la volonté de certains territoires, dont la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, de mettre en place un schéma directeur des énergies renouvelables (SDE) sur son territoire.

Cette démarche permet de réaliser une action majeure du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2022-2027) porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et de répondre aux objectifs de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) demandant aux communes de sélectionner des zones d'accélération où seront positionnés les projets de production.

Un schéma directeur est un document de planification, visant à construire une stratégie énergétique opérationnelle, accompagné de la définition d'un portefeuille de projets. Le SDE va préciser, prioriser et planifier les projets à mener selon 3 étapes :

- 1) Réaliser un état des lieux précis, cartographié de l'existant et des potentiels (consommations, productions, distributions d'énergie),
- 2) Déterminer une stratégie opérationnelle à suivre intégrant des objectifs précis pour les énergies renouvelables thermiques et électriques, à l'aide de scénarios prospectifs,
- 3) Identifier, localiser les projets, par commune et pour 5 ans et déterminer leurs préfaisabilités.

Afin de mettre à jour les études de planification énergétiques conduites en 2018 par la FDE 80, et ce schéma requérant des compétences techniques pointues en matière d'énergies, la FDE80 propose aux EPCI adhérents qui en feront la demande de porter cette démarche en étroite collaboration avec les collectivités.

.../...

OBJET :

**Schéma directeur des
énergies renouvelables sur
le territoire des EPCI
adhérents de la Somme**

La FDE 80 procédera, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à la préparation et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant et de passation du marché.

Une aide financière sera sollicitée auprès de l'ADEME à hauteur de 70%. Monsieur le Président propose une aide complémentaire de la FDE 80 à hauteur de 10%, pour un reste à charge de 20% pour la collectivité et l'ensemble des EPCI qui en feront la demande.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré :

- approuve ce projet de mise en place de schéma directeur des énergies renouvelables sur le territoire de la Fédération, à mener en concertation avec les EPCI à fiscalité propre et les collectivités portant le Plan Climat Air Energie Territorial ;
- autorise le Président à lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un marché avec un prestataire qualifié pour mener à bien cette étude ;
- autorise le Président à solliciter l'aide de l'ADEME pour financer cette étude et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

